



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

## Treizième session

Rome, 16-20 avril 2018

**Programme pilote de mise en œuvre de la surveillance - Programme pilote relatif à la mise en œuvre de la surveillance et aux organismes nuisibles nouveaux**

### Point 9.4 de l'ordre du jour

**Document élaboré par le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)**

## I. Programme pilote de mise en œuvre de la surveillance

1. Le programme pilote de mise en œuvre de la surveillance doit servir à tirer le meilleur parti des ressources et des manifestations mondiales, régionales et nationales existantes qui concernent la surveillance et à travailler en collaboration avec les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV), les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et les institutions partenaires. La Commission des mesures phytosanitaires (CMP), à sa dixième session<sup>1</sup>, a conclu que le programme pilote de mise en œuvre devait être essentiellement axé sur la surveillance et couvrir l'ensemble des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) liées à ce thème.

2. À la dixième session de la CMP, les parties contractantes se sont dites favorables au programme pilote. Elles ont approuvé le «Plan de travail stratégique relatif au programme de mise en œuvre de la surveillance» proposé<sup>2</sup>, qui donnait une vue d'ensemble du projet, et se sont accordées à

<sup>1</sup> Rapport final de la dixième session de la CMP:

[https://www.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2015/09/MO152\\_CPM-10Report\\_2015-09-18\\_Fr.pdf](https://www.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2015/09/MO152_CPM-10Report_2015-09-18_Fr.pdf).

<sup>2</sup> Voir l'annexe 12 du rapport de la dixième session de la CMP:

[https://www.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2015/09/MO152\\_CPM-10Report\\_2015-09-18\\_Fr.pdf](https://www.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2015/09/MO152_CPM-10Report_2015-09-18_Fr.pdf).

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

penser que le plan de travail stratégique fournissait un point de départ concret pour aller de l'avant. La Commission a demandé au Secrétariat de la CIPV de poursuivre ses travaux en sélectionnant des experts avec lesquels travailler en collaboration afin de recenser les activités à inclure dans le projet pilote et à mener en priorité.

3. La CMP a, à sa dixième session, confié la gestion du programme pilote de mise en œuvre de la surveillance au Secrétariat de la CIPV, sous la supervision du Bureau de la CMP. La Commission a exhorté les parties contractantes et les ORPV à mettre davantage l'accent sur la surveillance des organismes nuisibles aux végétaux et à fournir des ressources à l'appui du programme pilote, si possible, en invitant d'autres intervenants à faire de même.

4. À sa onzième session (2016), la CMP a proposé de rassembler des informations sur trois types d'organismes nuisibles, au moyen d'un appel à ressources techniques. Les activités relatives aux trois organismes nuisibles suivants seraient menées par des chefs de file:

- *Xylella fastidiosa* (chefs de file: Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) et Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes [CIHEAM]);
- complexe *Bactrocera dorsalis* (chef de file: République de Corée);
- fourmis envahissantes (chef de file: Australie).

5. La République de Corée a fourni une contribution financière de 30 000 USD en vue de mener des activités en 2017 et 2018 dans le cadre du fonds fiduciaire multidonateurs.

6. Les ressources techniques relatives aux trois organismes nuisibles déjà rassemblées ont été présentées et sont en cours d'examen par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités. Une fiche d'information<sup>3</sup> relative à *Xylella fastidiosa* a été élaborée et communiquée à la CMP, à sa douzième session (2017), grâce à la contribution financière de la République de Corée. Elle est disponible en ligne. Une fiche d'information relative aux fourmis sera élaborée.

7. Plusieurs thèmes sont abordés dans le cadre de l'élaboration des NIMP, par exemple la révision de la NIMP 6 («Directives pour la surveillance»). Le Comité des normes a approuvé le projet qui sera soumis à la CMP pour adoption à sa treizième session. Un Groupe de travail d'experts a révisé la NIMP 8 («Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone»), qui sera présentée au Comité des normes en 2018. L'ensemble de normes relatives aux mouches des fruits, en cours de réorganisation, sera également présentée lors de la treizième session de la CMP. Le Groupe technique de la CIPV sur les protocoles de diagnostic est en train d'élaborer des annexes à la NIMP 27 («Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés») qui sont des protocoles de diagnostic pour le complexe *Bactrocera dorsalis* et pour *Xylella fastidiosa*. Les annexes seront présentées pour adoption en 2018.

8. Le Secrétariat de la CIPV prévoit de mener d'autres activités, par exemple l'élaboration de manuels relatifs à la NIMP 8 («Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone») et à la gestion du risque phytosanitaire. Ces activités seront ajoutées au programme pilote de mise en œuvre de la surveillance en temps voulu.

---

<sup>3</sup> Facing the threat of *Xylella fastidiosa* together:  
[https://www.ippc.int/static/media/uploads/IPPC\\_factsheet\\_Xylella\\_final.pdf](https://www.ippc.int/static/media/uploads/IPPC_factsheet_Xylella_final.pdf) (en anglais).

## II. Activités de la CIPV relatives à la surveillance et aux organismes nuisibles d'apparition récente

9. Le Secrétariat de la CIPV a rassemblé et analysé des informations relatives aux organismes nuisibles d'apparition récente mentionnés par le Comité chargé du renforcement des capacités et la Consultation technique des ORPV depuis 2014. Le document qui en résulte fait partie d'une étude menée par le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS), disponible sur une page web spéciale<sup>4</sup>.

10. Dans le cadre des activités du groupe de prévision organisationnelle de la FAO, l'IRSS a élaboré un questionnaire relatif aux nouveaux enjeux en matière de santé des végétaux, qui a été communiqué à tous les participants à l'atelier régional de la CIPV. Le questionnaire a également été envoyé à l'ensemble des ORPV. Il y était demandé aux parties contractantes participantes et aux ORPV d'indiquer les cinq principaux enjeux nouveaux en matière de santé des végétaux pour les deux à cinq années suivantes et de fournir une brève explication pour chaque enjeu. La question des capacités phytosanitaires en matière de surveillance des organismes nuisibles se classe au troisième rang des nouveaux enjeux mentionnés par les parties contractantes participantes de l'ensemble des régions. L'étude est disponible sur le Portail phytosanitaire international (PPI)<sup>5</sup>.

11. Les ateliers régionaux organisés par la CIPV en 2017 ont été l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement du programme pilote relatif à la mise en œuvre de la surveillance et aux organismes nuisibles d'apparition récente<sup>6</sup>.

12. D'autres activités relatives aux organismes nuisibles d'apparition récente seront menées entre 2018 et 2020 grâce à une contribution annuelle de 20 000 USD versée par le Gouvernement suisse. Les activités comprennent i) la définition d'un processus visant à classer les organismes nuisibles d'apparition récente par ordre de priorité, aux niveaux mondial et régional, ii) la mise en commun d'informations relatives aux organismes nuisibles prioritaires et le recensement des lacunes en matière de ressources techniques, iii) la création et la mise en œuvre d'un mécanisme de paiement financier et en nature relatif aux organismes nuisibles d'apparition récente.

## III. Contribution des ORPV aux questions relatives aux organismes nuisibles d'apparition récente

13. La question des organismes nuisibles d'apparition récente constitue un point permanent de l'ordre du jour de la Consultation technique des ORPV, conformément aux conclusions des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion du Groupe de la planification stratégique tenue en 2016, selon lesquelles les ORPV pourraient être les mieux à même de traiter la question.

14. Les leviers d'action relatifs aux organismes nuisibles d'apparition récente définis lors des consultations techniques des ORPV qui ont eu lieu en 2016 sont les suivants:

- Mise en commun des informations et coordination des activités relatives à la planification des interventions d'urgence et aux approches systémiques:
  - maladie du *greening* des agrumes: Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (OIRSA), Communauté andine, Organisation pour la

---

<sup>4</sup> Des informations relatives aux activités de l'IRSS sont disponibles sur la page suivante: <https://www.ippc.int/fr/irss/activities/> (en anglais).

<sup>5</sup> *Global Emerging Issues*: <https://www.ippc.int/fr/irss/activities/30/> (en anglais).

<sup>6</sup> *IPPC Implementation Pilot Programme on Surveillance: toward Concrete Actions*: <https://www.ippc.int/fr/publications/84605/> (en anglais).

- protection des végétaux au Proche-Orient (NEPPO), Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique et Comité phytosanitaire du cône Sud (COSAVE);
  - mouches des fruits (dans le cadre du programme pilote de mise en œuvre de la surveillance): CIPV, Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ensemble des ORPV;
  - *Fusarium*, race tropicale 4 (TR4): OIRSA, Communauté andine, Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments, COSAVE, Conseil phytosanitaire interafricain (CPI);
  - *Xylella fastidiosa*: NEPPO et OEPP, avec la contribution de l'OIRSA, du COSAVE et de la Communauté andine.
- Collaboration en matière de recherche sur le *Fusarium* TR4: la Communauté andine a accepté d'élaborer un mécanisme visant à rassembler des informations sur les activités de recherche menées avec l'ensemble des ORPV. Elle fera ainsi le lien avec les chercheurs des ORPV. À cet effet, la Communauté andine a fourni des informations que la CIPV a utilisées pour rédiger un article<sup>7</sup>. Ces mêmes ressources devraient être soumises au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités pour examen en vue d'être publiées sur la page web consacrée aux ressources phytosanitaires.

#### IV. Décisions du Bureau de la CMP relatives aux organismes nuisibles d'apparition récente

15. Le Bureau a examiné les priorités et les critères relatifs aux nouveaux enjeux. Il a été décidé que des informations relatives aux organismes nuisibles d'importance phytosanitaire pourraient être mises en commun. Cependant, il n'y a pas de financements disponibles pour mener d'autres actions d'appui. Les informations mises en commun pourraient éventuellement porter sur la situation des organismes nuisibles, la surveillance et les ressources techniques et pourraient comprendre une liste d'experts compétents. Le Secrétariat pourrait solliciter la participation de la Banque mondiale et pourrait assurer la liaison avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et avec des experts compétents, dans le cadre de conférences ou d'ateliers.

16. Le Bureau a eu un échange visant à déterminer quels étaient les organismes nuisibles d'apparition récente qui devaient faire l'objet de mesures au titre de la CIPV. Il a été décidé qu'il convenait de prendre des mesures pour lutter contre les organismes nuisibles qui envahissent de nouveaux continents, qui ont une vaste gamme de plantes hôtes, qui touchent des plantes hôtes dont l'aire de répartition est étendue et qui sont fortement susceptibles de provoquer des dégâts et des pertes économiques sur plusieurs continents. Il convient également d'agir dans les cas où l'on constate une évolution du risque posé par un organisme nuisible, où ce dernier a une incidence sur l'environnement naturel et sur la production et peut détruire les cultures et des zones de production entières. *Tuta absoluta* et *Bursaphelenchus xylophilus* (nématode des pins) sont des exemples de ce type d'organisme nuisible.

17. Le Bureau a également noté que les activités de la CIPV étaient généralement axées sur les organismes de quarantaine, que la CIPV était principalement considérée comme un organisme de normalisation et que si elle décidait de s'occuper de questions relatives aux enjeux ou aux organismes nuisibles d'apparition récente dans le cadre de nouvelles responsabilités, il faudrait investir beaucoup de temps et de financements. C'est pourquoi le Bureau est convenu de conférer aux ORPV un rôle important en matière de définition des nouveaux enjeux à partir d'informations rassemblées dans leur région et de charger la Consultation technique des ORPV de coordonner cette activité. Les nouveaux enjeux sélectionnés, classés selon un ordre de priorité, seront soumis à la CMP.

<sup>7</sup> IPPC Regional Plant Protection Organization Comunidad Andina develops webpage dedicated to *Fusarium oxysporum f.sp cubense* (TR4): <https://www.ippc.int/fr/news/ippc-regional-plant-protection-organization-comunidad-andina-develops-webpage-dedicated-to-fusarium-oxysporum-fsp-cubense-tr4/> (en anglais).

18. Le Bureau a décidé de traiter les questions relatives aux nouveaux enjeux selon de nouvelles dispositions: les ORPV tiendront des conférences téléphoniques tous les trois mois (conférences trimestrielles). Les conférences, coordonnées par le Secrétariat, viseront à examiner les nouveaux enjeux, à déterminer s'ils relèvent d'une échelle mondiale ou régionale et à définir les actions qui peuvent être menées et les recommandations qui peuvent être adressées aux parties contractantes (mise en place d'activités de surveillance, mise en commun d'analyses du risque phytosanitaire, etc.). Le Secrétariat œuvrera avec le Président de la Consultation technique des ORPV et aura un échange relatif à la présente proposition, qui sera examinée par le Groupe de la planification stratégique et par les consultations techniques des ORPV à la fin d'octobre, pour décision par la CMP à sa treizième session (2018).

## **V. Échanges de la Consultation technique des ORPV en matière de surveillance et d'organismes nuisibles d'apparition récente**

19. La Consultation technique des ORPV a examiné la question des organismes nuisibles d'apparition récente et a conclu ce qui suit:

- les ORPV devraient mettre en commun leurs méthodes de catégorisation des organismes nuisibles d'apparition récente lors de la prochaine Consultation technique des ORPV;
- l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes proposera au Comité des normes, pour le compte de l'ensemble des ORPV, d'ajouter l'expression «organismes nuisibles d'apparition récente» au programme de travail du Groupe technique sur le Glossaire des termes phytosanitaires;
- une méthode visant à déterminer si un organisme correspond à la définition d'un organisme nuisible d'apparition récente, et si les conséquences de la présence de l'organisme en question correspondent à celles de la présence d'un organisme nuisible d'apparition récente, pourrait être élaborée;
- les ORPV pourraient mener des travaux relatifs aux critères et examiner les incidences de ces derniers.

## **VI. Retour d'informations du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités en ce qui concerne la surveillance et les organismes nuisibles d'apparition récente**

20. Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a été invité à contribuer à l'évaluation des organismes nuisibles d'apparition récente et au programme pilote de mise en œuvre de la surveillance. Le Comité a également été invité à fournir de la documentation (si disponible) relative à la surveillance et aux trois organismes nuisibles mentionnés dans le programme pilote, y compris de la documentation utilisée par la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique dans le cadre de ses formations en matière de surveillance.

21. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des efforts déployés par l'Australie, la République de Corée, l'OEPP et le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) pour jouer un rôle de chef de file dans le cadre des initiatives relatives aux trois organismes nuisibles menées au titre du programme;
- 2) *prendre note* des travaux menés par les parties contractantes, les ORPV et le Secrétariat, qui ont contribué aux activités mentionnées dans le rapport;
- 3) *remercier* la Suisse et la République de Corée pour leur généreuse contribution financière;
- 4) *avoir un échange* en vue de déterminer s'il convient de poursuivre les activités du programme pilote de mise en œuvre de la surveillance;

- 5) *encourager* les parties contractantes à contribuer au programme pilote de mise en œuvre de la surveillance en fournissant des ressources techniques et financières et à contribuer aux activités relatives aux organismes nuisibles d'apparition récente;
- 6) *fournir* au Secrétariat de la CIPV des ressources techniques et des compétences spécialisées en matière d'organismes nuisibles d'apparition récente et des méthodes d'évaluation des organismes nuisibles d'apparition récente.